

**TABLEAU DES DELEGATIONS CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DU 8 AVRIL 2014**

1. Délégations de pouvoirs

Objet - Durée	Plafond	Utilisation en 2015
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de tout ou partie de la prime d'émission à réaliser par voie d'élévation de la valeur nominale de chaque action de 0,61 € à 1 € 5 ans à compter du 08/04/14	6.646.499,34 € (correspondant au montant nominal maximum de l'augmentation de capital)	Néant
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions 26 mois à compter du 08/04/14	10% du capital social ajusté pour tenir compte, le cas échéant, des opérations en capital réalisées entre l'AGM du 08/04/14 et la date de réalisation effective de la réduction de capital par le CA	Néant

2. Délégations de compétence

Objet - Durée	Plafond	Utilisation en 2015
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires 26 mois à compter du 08/04/14	2.000.000 € (correspondant au plafond global du montant nominal maximum de l'augmentation de capital) 2.000.000 € (correspondant au plafond global du montant nominal maximum des titres de créance)	Néant
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires - dans le cadre d'offres au public 26 mois à compter du 08/04/14	S'impute sur le plafond global de 2.000.000 € (augmentation de capital) et sur le plafond global de 2.000.000 € (titres de créance)	Néant
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires - dans le cadre de placements privés visés à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier	S'impute sur le plafond global de 2.000.000 € (augmentation de capital) et sur le plafond global de 2.000.000 € (titres de créance)	Néant

Objet - Durée	Plafond	Utilisation en 2015
<p>26 mois à compter du 08/04/14</p> <p>Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de fixer, selon les modalités déterminées par l'assemblée générale, dans la limite de 10% du capital social par an, le prix d'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social à émettre dans le cadre d'offres au public ou de placements privés visés à l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires</p> <p>26 mois à compter du 08/04/14</p>	<p>10% du capital social par période de 12 mois. S'impute sur le plafond global de 2.000.000 € (augmentation de capital) et sur le plafond global de 2.000.000 € (titres de créance)</p>	<p>Néant</p>
<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social à émettre en cas d'augmentation de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires</p> <p>26 mois à compter du 08/04/14</p>	<p>15% de l'émission initiale. S'impute sur le plafond global de 2.000.000 € (augmentation de capital) et sur le plafond global de 2.000.000 € (titres de créance)</p>	<p>Néant</p>
<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social en rémunération d'apports en nature portant sur des actions et/ou des valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social, dans la limite de dix pour cent (10%) du capital social, hors le cas d'offres publiques d'échange initiées par la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires</p> <p>26 mois à compter du 08/04/14</p>	<p>10% du capital social. S'impute sur le plafond global de 2.000.000 € (augmentation de capital) et sur le plafond global de 2.000.000 € (titres de créance)</p>	<p>Néant</p>
<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social dans le cadre d'offres publiques d'échange initiées par la Société en vue de rémunérer des apports de titres financiers, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires</p> <p>26 mois à compter du 08/04/14</p>	<p>S'impute sur le plafond global de 2.000.000 € (augmentation de capital) et sur le plafond global de 2.000.000 € (titres de créance)</p>	<p>Néant</p>
<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion ou d'apport ou de toute autre somme dont la capitalisation serait admise</p> <p>26 mois à compter du 08/04/14</p>	<p>2.000.000 euros (correspondant au plafond du montant nominal maximum de l'augmentation de capital) ; il s'agit d'un plafond autonome</p>	<p>Néant</p>